

INSTITUT DE LA PAIX ET DU DÉVELOPPEMENT
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉTUDES EUROPÉENNES - AFEE

LABORATOIRE DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN - LADIE - UPR - 7414

INTÉGRATION ET COOPÉRATION DANS L'ESPACE EUROPÉEN - ICEE EA 2291

ETUDES



EUROPEENNES CRITIQUES

sous la direction de LYDIA LEBON, MEHDI MEZAGUER
ET OLIVIER PEIFFERT

Colloque
Nice 19 octobre 2018

EDITIONS A. PEDONE - 13 RUE SOUFFLOT - 75005 PARIS

INSTITUT DE LA PAIX ET DU DÉVELOPPEMENT -
UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR
ASSOCIATION FRANÇAISE D'ÉTUDES EUROPÉENNES -
AFEE
LABORATOIRE DE DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN -
LADIE UPR 7414
INTÉGRATION ET COOPÉRATION DANS L'ESPACE EUROPÉEN -
ICEE EA 2291

ETUDES EUROPEENNES CRITIQUES

Actes de la première Journée Jeune recherche de l'AFEE
Nice, 19 octobre 2018

sous la direction de
Lydia LEBON, Mehdi MEZAGUER, Olivier PEIFFERT

Editions PEDONE

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est le fruit d'une journée d'études « Jeune recherche » de l'Association Française d'Etudes européennes (AFEE - ancienne CEDECE¹) qui s'est tenue le 19 octobre 2018, à l'Institut du Droit de la Paix et du Développement de Nice, sur le thème des « Etudes européennes critiques ». Elle a été organisée par le Laboratoire de Droit International et Européen (LADIE) de l'Université Côte d'Azur, en partenariat avec l'équipe d'accueil Intégration et Coopération dans l'Espace Européen (ICEE) de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, avec une double ambition, à la fois scientifique et institutionnelle.

Sur le plan scientifique, il s'agissait de faire écho à la réflexion initiée à l'occasion du colloque annuel de l'AFEE (ancienne CEDECE) organisé en juin 2018 à Tours sur le thème des bases conceptuelles de l'Union européenne. A cette occasion, les interventions d'un atelier « jeune recherche » avaient porté notamment sur le renouvellement des méthodes des études européennes. C'est dans le prolongement de cette démarche qu'il a semblé pertinent de consacrer une journée aux « Etudes européennes critiques ».

Evoquer des Etudes européennes critiques, c'était faire référence au mouvement des *Critical Legal studies* (CLS) né dans le courant des années 1970 aux Etats-Unis². Il ne s'agissait cependant pas de transposer les CLS au système juridique de l'Union européenne, bien que certains de leurs apports seraient envisagés. Leur dimension radicale, souvent inspirée du marxisme, aboutirait à une vision certainement trop manichéenne des rapports sociaux, et conduirait à résumer de façon caricaturale les études européennes existantes à un discours de légitimation passive d'une idéologie « libérale » dominante.

¹ La CEDECE, société savante créée en 1965 pour fédérer l'expertise universitaire française, et au-delà, en matière d'études européennes, a changé de dénomination à l'occasion de son Assemblée Générale du 13 juin 2019, pour devenir l'Association Française d'Etudes européennes (AFEE).

² Dans le contexte du mouvement pour les droits civiques, des universitaires se sont inspirés du réalisme américain du début du 20^{ème} siècle pour proposer une critique radicale du système juridique des Etats-Unis et de la doctrine américaine. Les CLS postulent en substance que le système juridique américain serait constitué de principes vagues et imprécis, et que sa cohérence serait avant tout le résultat des choix interprétatifs des acteurs du droit (juges, avocats) qui seraient systématiquement inspirés par une idéologie « libérale ». En outre, la doctrine majoritaire contribuerait à légitimer cette idéologie en ne présentant pas ces choix comme tels, mais comme le produit d'un raisonnement logique. En réponse, les CLS ont entendu étudier la situation concrète des groupes humains « dominés », pour souligner que les discriminations à raison du sexe, de l'origine, de la richesse relative, etc. seraient confortées par un système juridique faussement émancipateur. V, not., A. ALTMAN, « Legal realism, CLS and Dworkin », *Philosophy & public affairs*, 1986, vol. 15, n° 3, p. 205; R. MANGABEIRA UNGER, « The Critical Legal Studies Movement », *Harvard Law Review*, 1983, vol. 96, n° 3, p. 561 ; G. MINDA, *Postmodern Legal Movements - Law and Jurisprudence at Century's End*, NYU Press, 1995.

L'objet de cette journée d'études était plutôt de souligner que la démarche critique était susceptible de fournir des pistes de réflexion stimulantes pour les études européennes, *a fortiori* en cette période de crise de la construction européenne. En effet, les CLS interrogent la fonction de la doctrine elle-même dans le débat politique, en soulignant qu'une analyse à première vue neutre des règles de droit, indifférente aux conséquences de leur application dans la société, pourrait parfois conduire les chercheurs à minorer l'importance de l'idéologie qui a présidé à leur élaboration. Elles suggèrent également de partir de la situation de certains acteurs à première vue oubliés des études juridiques, pour fournir à l'ensemble des destinataires des règles de droit les moyens de compréhension de leur situation dans les rapports sociaux.

Partant de ces idées élémentaires, il s'agissait de réfléchir aux méthodes d'analyse et aux objets des études européennes, pour nourrir une discussion³ sur la façon dont il serait possible d'introduire une dimension critique dans la production de la connaissance au sujet du droit de l'Union européenne, sans attachement *a priori* à une idéologie ou à une école quelconque⁴.

S'agissant de la méthode, il n'est pas exclu que la démarche fonctionnaliste conduite des chercheurs, souvent personnellement attachés au succès de l'intégration européenne, à considérer plus ou moins consciemment tout progrès dans le champ du droit du marché intérieur, de la concurrence, ou de la politique économique ou monétaire, comme un succès de la construction européenne. Cet attachement au projet européen conduit parfois à éviter la délicate question des conséquences concrètes du droit de l'Union sur les transformations politiques résultant de l'intégration européenne. De même, la question de la démocratisation de l'Union européenne se pose avec de plus en plus d'insistance alors que peu de recherches se sont attachées à en tirer le bilan critique. A l'heure où le processus d'intégration européenne est de plus en plus décrié, sur le fondement d'arguments au bien-fondé parfois difficilement discutables (concurrence réglementaire accrue, nivellement vers le bas de la protection sociale, déficit de protection des ressortissants des pays tiers, notamment, des migrants), les études européennes pourraient participer à éclairer le débat. Sans épouser la méthode sociologique, elles peuvent en effet proposer une explication des règles de droit qui fasse ressortir, à titre d'exemple, les motifs ou les causes politiques qui ont présidé à leur élaboration, leurs silences remarquables, ou les effets prévisibles ou connus de leur application.

³ La démarche critique a déjà été initiée par ailleurs dans le champ des études européennes. V. not. : L. AZOULAY, « Solitude, désœuvrement et conscience critique. Les ressorts d'une recomposition des études juridiques européennes », *Politique européenne*, 2015, p. 82 ; C. JOERGES, C. KREUDER-SONNEN, « European Studies and the European Crisis: Legal and Political Science between Critique and Complacency », *European Law Journal*, 2017, vol. 23, n° 1-2, p. 118 ; T. PÉRIŠIN, S. RODIN (eds.), *The Transformation or Reconstitution of Europe : The Critical Legal Studies Perspective on the Role of the Courts in the European Union*, Oxford, Hart Publishing, 2018.

⁴ C'est-à-dire notamment au réalisme américain du début du 20^{ème} siècle qui a inspiré à l'origine les CLS.

En outre, choisir une analyse critique justifie une interrogation sur les objets étudiés. Les grilles d'entrée naturelles de la matière que sont le marché intérieur, la concurrence ou les politiques communes « économiques » conduisent naturellement à s'intéresser à la situation des opérateurs économiques ou à des rapports inter-étatiques relativement désincarnés. Certains acteurs dont la situation a été profondément modifiée par le droit européen, comme les consommateurs, les citoyens à l'origine d'une initiative citoyenne européenne, ou les ressortissants de pays tiers, ne disposent peut-être pas d'un éclairage doctrinal comparable, ne serait-ce que sur un plan quantitatif. Il s'agirait donc de repenser les objets d'étude, en s'intéressant à toutes les personnes qui peuvent concrètement considérer le droit de l'Union comme une raison valable d'agir.

Il était escompté qu'une analyse objective et dépassionnée de la façon dont le droit de l'Union modifie la situation des acteurs à première vue « oubliés » par la doctrine, qui n'hésiterait pas à intégrer une dimension critique, pourrait servir d'éclairage utile aux réflexions en cours sur la refondation de l'Union européenne. Mobiliser une méthode critique autorisait de revisiter les principes, en acceptant que l'acquis soit interrogé et analysé, avec l'espoir de fournir, dans une modeste mesure, quelques éléments pour la discussion relative à l'avenir de la construction européenne.

A bien des égards, cette ambition n'a pas été déçue. Les contributions retenues pour la journée d'études témoignent bien de la fertilité de la thématique. Les intervenants, après avoir proposé, sur le plan méthodologique, des pistes de réflexion sur les conditions de formulation d'un discours critique sur le droit de l'Union européenne (v. la première partie, « Comment critiquer ? »), ont décliné ce dernier (v. la deuxième partie, « Que critiquer ? ») dans des champs aussi divers des études européennes que les valeurs et la démocratie (v. le chapitre I), le droit économique (v. le chapitre II) et le statut des personnes (v. le chapitre III) dans l'Union. En parcourant ces contributions, le lecteur pourra ainsi constater la richesse des points de vue, la diversité des réflexions et les possibilités inattendues de dialogue avec la doctrine dans d'autres disciplines, comme le droit international, le droit civil, le droit constitutionnel, ou encore l'analyse économique du droit, que permet l'application du prisme critique aux objets les plus divers des études européennes.

La seconde ambition de la journée d'études était d'ordre institutionnel. Dans la période récente, plusieurs associations savantes françaises ont constitué en leur sein des structures consacrées aux jeunes chercheurs. Il restait toutefois à fonder un réseau fédérant les jeunes chercheurs travaillant dans le champ des études européennes autour de projets scientifiques communs, et l'AFEE (ancienne CEDECE) apparaissait comme le cadre naturel pour accueillir une telle initiative.

Dans cette perspective, la manifestation scientifique organisée à Nice a constitué la première journée « jeune recherche » de l'AFEE (ancienne CEDECE). Les intervenants étaient tous de jeunes chercheurs, la plupart encore engagés dans leurs études doctorales. Ils ont pu disposer à la chaire de l'amphithéâtre Bonnacarrère de Nice, puis dans les colonnes du présent ouvrage,

LYDIA LEBON, MEHDI MEZAGUER ET OLIVIER PEIFFERT

d'un espace privilégié pour développer leurs analyses et contribuer activement à la recherche dans le champ des études européennes. L'initiative a bénéficié du soutien constant des équipes dirigeantes de l'AFEE, comme en témoigne l'introduction du présent ouvrage rédigée par son président, Loïc Gard. L'originalité et la vitalité des travaux ici publiés ont par ailleurs été soulignées par Marianne Dony, dans des conclusions formulées avec beaucoup de bienveillance.

Cette journée d'études a ainsi permis de poser des fondations tangibles à la constitution d'un réseau « jeune recherche » en études européennes, qui n'était à l'origine qu'un projet issu de discussions informelles entre les auteurs de cet avant-propos. Trois intervenants à la journée d'études de Nice, Alexis Husser, Lenka Popravka et Péran Plouhinec ont en effet accepté d'animer ce réseau pour sa première année de fonctionnement effectif, tandis que l'Assemblée Générale de l'AFEE du 13 juin 2019 en officialisait l'existence en l'inscrivant à ses statuts.

Nul doute que le présent ouvrage, en témoignant de l'intérêt scientifique de cette initiative, ne soit que le premier d'une longue série à venir.

Lydia LEBON,
Maître de conférences à l'Université Bordeaux Montaigne (CRDEI)

Mehdi MEZAGUER,
Maître de conférences à l'Université Côte d'Azur (LADIE)

Olivier PEIFFERT,
*Maître de conférences (ICEE, Sorbonne Nouvelle - Paris 3),
Référéndaire au Tribunal de l'UE**

* L'auteur s'exprime à titre personnel.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	
Lydia LEBON, Mehdi MEZAGUER, Olivier PEIFFERT	3
Préface	
Loïc GRARD	7

1. COMMENT CRITIQUER ?

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE LOÏC GRARD

Les approches critiques du droit international et leur pertinence pour des études européennes critiques – De l'indétermination à la politique du droit européen ? Arnaud LOUWETTE	13
Du bon usage de la critique en droit de l'Union européenne Amaury CRAVAREZZA et Julie GRANGEON	25

2. QUE CRITIQUER ?

2.1. UNION EUROPÉENNE, VALEURS ET DÉMOCRATIE

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE LYDIA LEBON

Le respect des valeurs de l'Union en son sein, une réalité en cours de création ? Lencka POPRAVKA	45
Quelques réflexions critiques à propos des aspects positifs du Brexit Péran PLOUHINEC	61

2.2 UNION EUROPÉENNE ET DROIT ÉCONOMIQUE

SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE OLIVIER PEIFFERT

Prolégomènes à une lecture critique des relations entre droit de l'Union européenne et régime juridique international des investissements après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne Milcar Jeff DORCE	79
Retour critique sur l'histoire du droit européen des concentrations d'entreprises : une construction résolument politique, juridique et économique Adrienne BONNET	95
L'apport du droit comptable européen dans le renouvellement de la pensée juridique Florian LAUSSUCQ	113

TABLE DES MATIÈRES

La singularité méconnue de l'approche des relations contractuelles en droit européen Marie-Emmanuelle DESAUNETTE.....	125
2.3. UNION EUROPÉENNE ET PERSONNES SOUS LA PRÉSIDENTE DE MEHDI MEZAGUER	
Que reste-t-il des catégories juridiques des personnes en droit de l'Union européenne ? Regard critique sur la montée en puissance des faits sociaux dans la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne Alexis HUSSER.....	139
La richesse des CLS pour le droit de l'UE : de la critique de la gestion des frontières extérieures à l'apport intellectuel dans l'étude d'un « droit européen de l'action publique » Pierre BERTHELET.....	153
La distinction des citoyens actifs et non-actifs dans la jurisprudence de la CJUE Xavier FRESSOZ.....	175
PROMENADE AU CŒUR DES RÉCITS DE LA DOCTRINE EUROPÉANISTE	
Marianne DONY	187

P

eut-on et doit-on étudier le système juridique de l'Union européenne de manière critique ? La question méritait d'être posée en cette période de crise (ou polycrise) de la construction européenne. Sans aller jusqu'à transposer le mouvement des *Critical Legal studies* au système juridique de l'Union européenne, l'objectif de cette journée consacrée aux Études européennes critiques était de souligner qu'une telle démarche était susceptible de fournir des pistes de réflexion stimulantes pour les études européennes. Cela supposait de revenir à la fonction de la doctrine elle-même, en soulignant qu'une analyse à première vue neutre des règles de droit peut parfois conduire les chercheurs à minorer l'importance de l'idéologie qui a présidé à leur élaboration. Les approches critiques suggèrent également de partir de la situation de certains acteurs parfois « oubliés » des études juridiques, pour fournir à l'ensemble des destinataires des règles de droit les moyens de compréhension de leur situation dans les rapports sociaux.

Ces questions ont servi de point de départ à l'organisation de la première journée d'études du réseau « jeune recherche » de l'Association française d'études européennes (AFÉE). La démarche était donc audacieuse : proposer à des jeunes chercheurs de revisiter les principes du droit européen, en acceptant que l'acquis soit interrogé et analysé, avec l'espoir de fournir, dans une modeste mesure, quelques éléments pour la discussion relative à l'avenir de la construction européenne. Ce sujet stimulant, dont se sont emparés les jeunes chercheurs de l'AFÉE, a permis des analyses fertiles, tant sur le plan méthodologique avec des pistes de réflexion sur les conditions de formulation d'un discours critique sur le droit de l'Union européenne, que sur le plan des objets des études européennes, comme les valeurs et la démocratie, le droit économique ou encore le statut des personnes dans l'Union.

Le présent ouvrage est issu de la journée d'études « Jeune recherche » de l'Association Française d'Études européennes (AFÉE - ancienne CEDECE), qui s'est tenue le 19 octobre 2018, à l'Institut du Droit de la Paix et du Développement de Nice, sur le thème des « Études européennes critiques ».



AFÉE
Association Française
d'Études Européennes



LADIE
Laboratoire de Droit
International et Européen
(EA 7414)



INSTITUT DE LA PAIX
ET DU DÉVELOPPEMENT

Avenue du Doyen L. Trotabas
06050 Nice Cedex 1 - France
Téléphone: 00 33 89 15 26
Site web: www.unice.fr/idpd

ISBN 978-2-233-00949-4

28 €



9 782233 009494

P

eut-on et doit-on étudier le système juridique de l'Union européenne de manière critique ? La question méritait d'être posée en cette période de crise (ou polycrise) de la construction européenne. Sans aller jusqu'à transposer le mouvement des *Critical Legal studies* au système juridique de l'Union européenne, l'objectif de cette journée consacrée aux Études européennes critiques était de souligner qu'une telle démarche était susceptible de fournir des pistes de réflexion stimulantes pour les études européennes. Cela supposait de revenir à la fonction de la doctrine elle-même, en soulignant qu'une analyse à première vue neutre des règles de droit peut parfois conduire les chercheurs à minorer l'importance de l'idéologie qui a présidé à leur élaboration. Les approches critiques suggèrent également de partir de la situation de certains acteurs parfois « oubliés » des études juridiques, pour fournir à l'ensemble des destinataires des règles de droit les moyens de compréhension de leur situation dans les rapports sociaux.

Ces questions ont servi de point de départ à l'organisation de la première journée d'études du réseau « jeune recherche » de l'Association française d'études européennes (AFEE). La démarche était donc audacieuse : proposer à des jeunes chercheurs de revisiter les principes du droit européen, en acceptant que l'acquis soit interrogé et analysé, avec l'espoir de fournir, dans une modeste mesure, quelques éléments pour la discussion relative à l'avenir de la construction européenne. Ce sujet stimulant, dont se sont emparés les jeunes chercheurs de l'AFEE, a permis des analyses fertiles, tant sur le plan méthodologique avec des pistes de réflexion sur les conditions de formulation d'un discours critique sur le droit de l'Union européenne, que sur le plan des objets des études européennes, comme les valeurs et la démocratie, le droit économique ou encore le statut des personnes dans l'Union.

Le présent ouvrage est issu de la journée d'études « Jeune recherche » de l'Association Française d'Études européennes (AFÉE - ancienne CEDECE), qui s'est tenue le 19 octobre 2018, à l'Institut du Droit de la Paix et du Développement de Nice, sur le thème des « Études européennes critiques ».



AFÉE
Association Française
d'Études Européennes



LADIE
Laboratoire de Droit
International et Européen
(EA 7414)



ISBN 978-2-233-00949-4

28 €

ETUDES EUROPEENNES CRITIQUES

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par télécopie: +33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@orange.fr - **28 € l'ouvrage - 32 € pour un envoi par la Poste.**

Le montant peut être envoyé par :

- Chèque bancaire
 Règlement sur facture

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Référence : ISBN 978-2-233-00949-4

Cryptogramme

Date de validité.....

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville Pays.....